

L'accueil du jeune enfant au 31 décembre 2024

En 2024, les effectifs d'allocataires de la Caisse d'allocations familiales (Caf) sont demeurés stables, avec un total de 287 649 bénéficiaires (cf. [tableau 1](#)) pour 144 781 familles, soit un recul de -0,8 % sur un an. Cette évolution confirme la tendance à la baisse du nombre de foyers bénéficiaires observée ces dernières années. On dénombre environ 76 940 enfants de moins de 6 ans au sein de ces familles, dont 36 920 ont moins de 3 ans. Leur nombre continue de diminuer, enregistrant une baisse de 1,9 % en un an.

Répartition contrastée des enfants de moins de 3 ans

La part des enfants de moins de 3 ans varie fortement selon les régions du département : elle reste relativement faible dans le Sud-Est de l'île, tandis qu'elle est plus marquée dans le Nord (cf. [carte 1](#)). La proportion des très jeunes enfants est plus élevée dans certaines communes comme Saint-Benoît, Saint-Joseph ou Petite-Île, où elle atteint entre 14 % et 15 % du total des enfants. À l'inverse, plusieurs communes de l'Est et du Sud, comme Sainte-Rose, Saint-Philippe ou Cilaos, affichent des proportions plus faibles, comprises entre 10 % et 13 %.

En valeur absolue, les communes les plus peuplées concentrent logiquement le plus grand nombre d'enfants de moins de 3 ans : Saint-Denis (6 367), Saint-Paul (3 974) et Le Tampon (3 273). À elles seules, ces communes rassemblent une part importante des jeunes enfants du département.

Le nombre de naissances enregistrées en 2024 s'élevait à 11 505 (cf. [tableau 1](#)). Dans 50 % des cas, les mères étaient âgées de 25 à 34 ans, tandis que dans un quart des cas, elles avaient moins de 25 ans. Le nombre d'enfants nés de mères âgées de moins de 18 ans était de 201, marquant une baisse de -19 % par rapport à 2023.

Une famille allocataires sur deux est une famille monoparentale

Parmi les allocataires de la Caf de La Réunion, 31 % sont constitués de couples et 44 % d'allocataires isolés sans enfant (cf. [graphique 1](#)). Un quart des foyers allocataires sont monoparentaux (souvent dirigés par une femme). Si l'on considère uniquement les familles allocataires, près d'une sur deux est monoparentale.

Le nombre d'allocataires isolés a progressé de +0,8 %, tout comme celui des couples sans enfants (+0,5 %). Le nombre de familles monoparentales a augmenté de +0,7 %, tandis que les couples avec enfants ont connu la plus forte augmentation, avec une hausse de +1,8 %.

¹ La capacité théorique pour les modes de garde formels correspond à une estimation des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné. Pour la calculer, il convient donc de connaître les places mises à disposition pour les enfants de cette tranche d'âge par les assistants maternels, les EAJE, les salariés à domicile. Cet indicateur comptabilise des places d'accueil à un instant donné, et non des enfants gardés. En résumé, l'indicateur est le rapport entre l'offre d'accueil globale en nombre de places et la demande potentielle, à savoir le nombre d'enfants de moins de 3 ans sur le territoire. Le nombre d'enfants de moins de 3 ans a été approché dans ce travail par le nombre d'enfants de moins de 3 ans présents Caf (au sens de la législation familiale - soit 37 753 enfants de moins de 3 ans CAF).

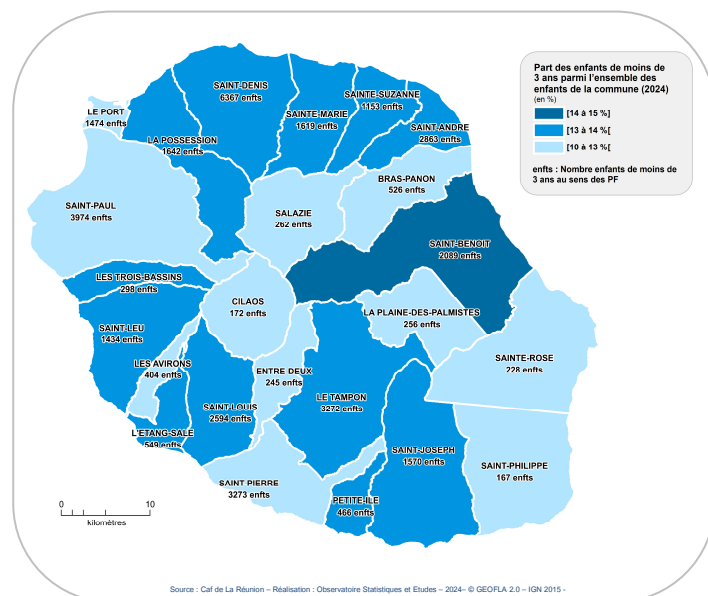
² Dans la mesure où il n'est pas possible d'évaluer directement une capacité d'accueil pour la garde à domicile des parents, la garde à domicile a été approximée grâce au nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires de la prestation Cmg-garde à domicile de la PAJE.

Source : CAF de La Réunion, FR6 septembre

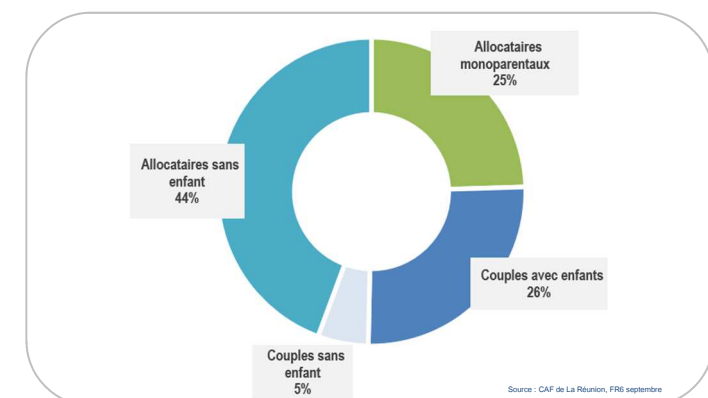
ANNEE	2023	2024	évolution
Effectifs Allocataires	287 715	287 649	-0,02%
Population couverte	663 149	659 749	-0,51%
Nombre bénéficiaires aide à la famille	146 943	145 837	-0,8%
Nombre de familles CAF*	145 947	144 781	-0,8%
Nombre de familles monoparentales CAF	70 022	70 516	0,71%
Nombre de naissances	12 376	11 505	-7,0%
Enfants à charge de moins de 3 ans*	38 183	36 920	-3,3%
Enfants à charge de 3 ans à moins de 6 ans*	40 206	40 019	-0,5%

* au sens des prestations familiales

Tableau 1. Effectifs allocataires et évolution annuelle



Carte 1. Répartition des enfants de moins de 3 ans sur le territoire



Graphique 1. Situation familiale des allocataires de la Caf

Une hausse de la capacité théorique d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans

La Caf de la Réunion soutient l'accueil des jeunes enfants à travers le financement d'équipements et le versement de prestations individuelles aux familles (cf. graphique 2). En 2024, 17 204 places d'accueil (individuelles et collectives) étaient disponibles pour les familles, soit 629 places de plus qu'en 2023.

L'offre d'accueil du Jeune enfant est mesurée par un indicateur : la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans¹ (au sens Caf). Il correspond, à une estimation, à un instant donné, du nombre de places disponibles pour les enfants en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), à l'école, auprès d'assistants maternels et auprès de salariés à domicile².

En 2024, tous modes de garde confondus, La Réunion offrait un potentiel de 45,7 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Bien que cette capacité ait augmenté de 3,2 points depuis 2023 et de 8,3 points depuis 2020 (cf. tableau 2), elle demeure nettement inférieure à la moyenne nationale, qui est de 60,3 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Une offre d'accueil disparate sur le territoire

Selon les communes, la capacité théorique d'accueil varie de 21,9 à 86,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (cf. tableau 3). Onze communes sur vingt-quatre affichent un taux supérieur à la moyenne départementale, fixée à 45,7 places.

Les communes situées principalement dans le centre et le sud-est de l'île présentent des taux inférieurs à la moyenne, Salazie et Cilaos étant les moins bien couvertes. À l'inverse, Le Tampon, Saint-Denis et Sainte-Suzanne affichent des taux proches de la moyenne départementale.

Enfin, L'Étang-Salé se démarque nettement, avec un taux exceptionnel de 86,2 places pour 100 enfants (cf. tableau 3).

Une offre d'accueil principalement collective

À la différence de la France métropolitaine (cf. tableau 2), où l'accueil par les assistants maternels est majoritaire, La Réunion se distingue par la prédominance des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE). Ceux-ci offrent en moyenne 22,4 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit une progression de 1,7 point par rapport à 2023.

L'accueil par les assistants maternels occupe la deuxième place, avec 17,8 places pour 100 enfants. L'école maternelle propose 2,9 places, tandis que les salariés à domicile en représentent 2,6 pour 100 enfants.

Le nombre de places offertes par l'ensemble des EAJE progresse depuis cinq ans

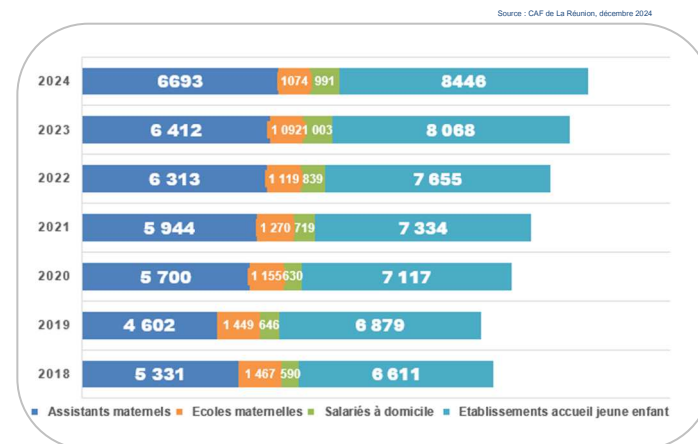
Au total, 17 204 enfants ont été accueillis dans ces structures en 2024 : 15 560 avaient moins de 3 ans et 1 644 étaient âgés de 3 ans ou plus. Les micro-crèches demeurent le mode d'accueil concentrant le plus grand nombre d'enfants.

En 2024, les 435 établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) financés par la Caf à La Réunion offraient 8 446 places, soit une hausse de 4,7 % par rapport à l'année précédente. Cette progression s'explique principalement par le développement des micro-crèches, dont la capacité est passée de 3 048 à 3 364 places, soit 316 places supplémentaires (cf. tableau 4).

Capacité d'accueil par mode d'accueil formel (par nombre de places)	PLACES POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS					France entière*
	2020	2021	2022	2023	2024	2022
Assistants maternels	14,7	15,4	16,0	16,4	17,8	31,5
Ecoles maternelles	2,8	3,1	2,8	2,8	2,9	3,3
Salariés à domicile	1,6	1,8	2,1	2,6	2,6	2,2
Etablissements accueil jeune enfant	18,3	18,8	19,5	20,7	22,4	23,3
Capacité théorique d'accueil	37,4	39,1	40,4	42,5	45,7	60,3

Sources : Caf de La Réunion, Académie de La Réunion, Conseil Général de la Réunion, DINAPE 2024. * France, hors Mayotte

Tableau 2. Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans



Graphique 2. Nombre de places d'accueil disponibles selon le mode d'accueil

Source : CAF de La Réunion, décembre 2024

COMMUNE	Assistants-maternelles	Ecoles maternelles	Garde à domicile	EAJE	Capacité théorique d'accueil
ETANG-SALE	52,1	0	5,7	28,4	86,2
SAINTE-MARIE	17,3	0	1,7	39,2	58,2
SAINT-PIERRE	23,6	3,3	2,3	26,5	55,7
LES AVIRONS	40,8	0	4,1	10,2	55,1
ENTRE-DEUX	34,1	0	2,4	18,3	54,8
LA POSSESSION	20,3	1,8	2,3	29,4	53,8
BRAS-PANON	15,1	10,3	1,9	23,6	50,8
SAINT-LEU	23,3	1,5	5,3	18,6	48,8
SAINT-PAUL	17,7	5,1	3,2	22,5	48,5
LE TAMPON	31,8	0,8	3,3	11,9	47,9
SAINT-DENIS	11,7	4,4	1,3	29,2	46,6
LA REUNION	17,8	2,9	2,6	22,4	45,7
SAINTE-SUZANNE	15,4	0	2,0	26,2	43,6
PLAINE-DES-PALMISTES	17,5	6,5	1,9	15,2	41,1
LE PORT	10,8	2,7	2,2	25,0	40,6
PETITE-ILE	18,0	4,2	4,0	11,9	38,2
SAINT-ANDRE	11,6	2,6	1,9	22,0	38,0
SAINT-LOUIS	17,2	4,1	4,2	12,3	37,8
TROIS-BASSINS	15,5	2,3	3,5	16,5	37,7
SAINT-JOSEPH	13,3	1,7	3,4	17,4	35,9
SAINT-PHILIPPE	6,9	0	2,3	23,0	32,2
SAINTE-ROSE	11,0	2,1	6,3	9,3	28,7
SAINT-BENOIT	8,8	1,4	1,6	16,5	28,2
SALAZIE	1,1	1,5	1,9	21,7	26,2
CILAOS	4,5	2,8	7,9	6,7	21,9

Tableau 3. Capacité théorique d'accueil selon la commune

Source : CAF de La Réunion, décembre 2024

Structures d'accueil	Nombre EAJE 2024	Nombre places 2024	% EAJE	% PLACES	Enfants de moins 3 ans	dont enfants porteurs handicap
Crèches collectives	51	2 192	11,7%	26,0%	3 909	52
Haltes-Garderies	2	34	0,5%	0,4%	76	0
Jardins d'Enfants	14	514	3,2%	6,1%	947	20
Multi-Accueils	55	2 303	12,6%	27,3%	4 189	61
Crèches Familiales	1	39	0,2%	0,5%	56	0
Micro-crèches	312	3 364	71,7%	39,8%	6 383	11
dont Micro-crèches PAJE	261	2 801	60,0%	33,2%	5 185	0
dont Micro-crèches PSU	51	563	11,7%	6,7%	1 198	0
Total	435	8 446	100%	100%	15 560	144

Tableau 4. Caractéristiques des structures d'accueil du jeune enfant

La hausse du nombre de places en micro-crèches résulte de l'ouverture de 26 nouvelles structures, offrant 382 places nouvelles, ainsi que de l'extension de capacité dans 45 structures existantes, pour un total de 94 places. Parallèlement, 99 places ont été supprimées en 2024, ce qui conduit à un solde net de 377 créations de places en EAJE (cf. tableau 5).

Cette année, la majorité des créations nettes (64 %, soit 306 places) a été réalisée dans des EAJE financés³ par la PAJE, contrairement à 2023. En revanche, 70 % des suppressions de places ont concerné des établissements financés par la PSU.

La Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) finance plus de la moitié des EAJE et un tiers des places

L'offre d'accueil financée par la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) repose en grande majorité sur les micro-crèches, qui représentent 261 structures sur 312 et offrent au total 2 801 places. Cela correspond à près de 40 % de l'ensemble des établissements. Les structures multi-accueils et les crèches collectives constituent, quant à elles, plus de la moitié des établissements restants (53 %) (cf. tableau 4 et graphique 4).

En 2024, les 174 établissements financés directement par la Prestation de service unique (Psu)⁴ disposaient de 5 645 places pour les enfants de moins de 3 ans, essentiellement en multi-accueil et en crèches collectives (cf. tableau 4). Le nombre de places proposées par ces deux types de structures a progressé de 6 % entre 2023 et 2024.

Depuis 2020, l'accueil en micro-crèches connaît une croissance particulièrement dynamique : le nombre de places offertes a augmenté de 45 % (cf. graphique 3).

Près de 40 % familles fréquentant les EAJE sont des familles monoparentales

En 2024, le nombre de familles ayant recours aux EAJE est estimé à 15 622, dont 60 % de couples et 40 % de familles monoparentales. Les structures les plus fréquentées sont les micro-crèches, les multi-accueils et les crèches collectives.

Les familles monoparentales, souvent constituées de mères seules avec un enfant, recourent majoritairement à des établissements financés par la PSU : elles représentent 77 % de ce public. Ces dernières privilégient davantage les crèches collectives et les multi-accueils, qui concentrent 61 % de leurs fréquentations, contre 45 % pour les couples. Chez les couples, près de la moitié (48 %) ont opté pour une micro-crèche, contre seulement 31 % des familles monoparentales.

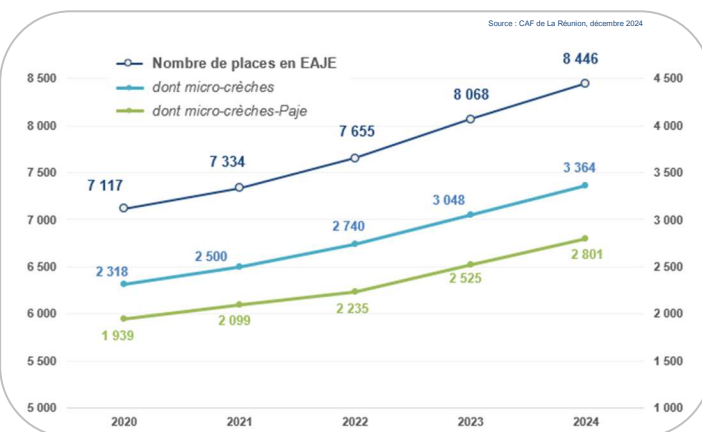
Au 31 décembre 2024, 144 enfants porteurs de handicap bénéficiaient d'un mode d'accueil, dont la majorité (77 %) dans des multi-accueils et des crèches collectives (cf. tableau 4).

Près d'un EAJE sur cinq est positionné dans un Quartier prioritaire de la ville

Sur les 435 structures d'accueil recensées, 83 (soit 19 %) sont implantées dans des Quartiers prioritaires de la ville (QPV), offrant au total 1 958 places (soit 23 % du total des places) (cf. tableau 7). Plus de 83 % de ces places sont concentrées dans trois types de structures : les multi-accueils, les crèches collectives et les micro-crèches. Les jardins d'enfants complètent l'offre avec 265 places, tandis que les crèches familiales et les haltes-garderies occupent une place marginale, représentant moins de 60 places au total.

Période	Créations places en EAJE	Suppressions places en EAJE	Créations nettes places
2020-2021	246	29	217
2021-2022	348	27	321
2022-2023	426	13	413
2023-2024	476	99	377
2020-2024	1496	168	1328

Tableau 5. nombre places créées et supprimées en EAJE depuis 2020

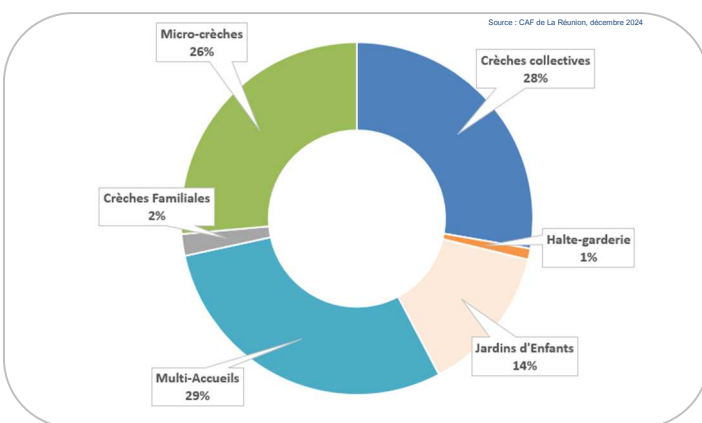


Graphique 3. Evolution du nombre de places offertes en EAJE depuis 5 ans

Le mode de financement des EAJE	Nombre de places	%	Nombre d'EAJE	%
EAJE financés par la PSU, dont :	5 645	67%	174	40%
EAJE autres que micro-crèches (1)	5 082	60%	123	28%
Micro-crèches PSU	563	7%	51	12%
Micro-crèches ayant opté pour la PAJE CMG Structure	2 801	33%	261	60%
TOTAL	8 446	100%	435	100%

(1) Crèche collective, multi-accueil, jardin d'enfants, halte-garderie, établissement périscolaire, crèche à gestion parentale, crèche familiale

Tableau 6. Le mode de financement des EAJE en 2024



Graphique 4. Répartition des places en EAJE situés en Quartiers prioritaires de la ville

Structures en QPV	Nombre EAJE	Nombre PLACES	% EAJE	% PLACES
Crèches collectives	13	543	15,7%	27,7%
Haltes-Garderies	1	20	1,2%	1,0%
Jardins d'Enfants	7	265	8,4%	13,5%
Multi-Accueils	14	574	16,9%	29,3%
Crèches Familiales	1	39	1,2%	2,0%
Micro-crèches	47	517	56,6%	26,4%
Total	83	1 958	100%	100%

Tableau 7. Les établissements d'accueil du jeune enfant en QPV

³ Le financement de la garde en Eaje se fait soit par la prestation de service unique (Psu) versée directement à l'établissement, soit par la Paje versée directement à la famille.

⁴ Il s'agit d'une aide au fonctionnement, versée directement au gestionnaire du mode d'accueil par la Caf et/ou la Msa. Le versement de la Psu implique notamment de se conformer au mode de tarification établi par la Cnaf pour le calcul de la facturation des familles. Le montant de la participation familiale est défini par un taux d'effort, proportionnel aux ressources du foyer et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge.

Hausse des places offertes par les assistants maternels et EAJE en 2024

En 2024, 1 843 assistants maternels étaient agréés par le Conseil départemental de La Réunion, offrant une capacité d'accueil de 6 693 places, soit une progression de +4,4 % par rapport à l'année précédente (cf. graphique 5).

Cette hausse est principalement portée par le développement des Maisons d'assistants maternels (MAM), dont la capacité a augmenté de 11,9 % en un an pour atteindre 1 863 places, réparties dans 158 MAM. Depuis 2021, une réglementation plus souple favorise ce mode d'accueil : une Mam peut désormais regrouper de un à six assistants maternels (dont quatre au maximum en simultané), pour un effectif total ne pouvant excéder 20 enfants accueillis en même temps.

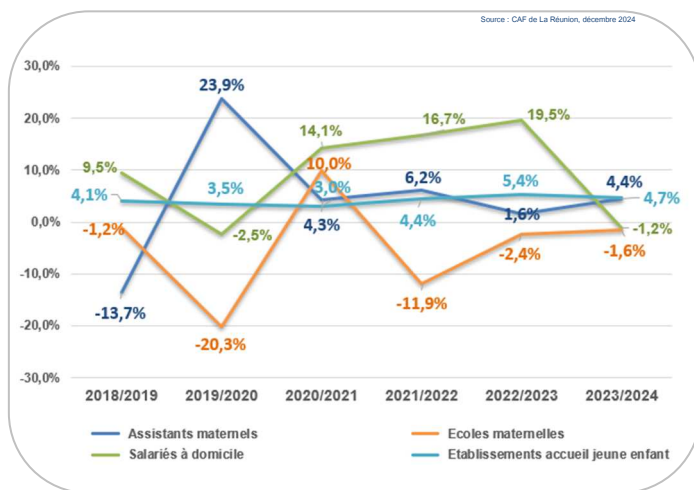
Parallèlement, le nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du Complément de libre choix du mode de garde à domicile s'élève à 991 en 2024, marquant une baisse de -1,2 % en un an (cf. graphique 5). Cette diminution s'explique en partie par le coût élevé de la garde à domicile pour les familles réunionnaises, malgré les aides financières disponibles.

Une baisse des enfants de moins de 3 ans préscolarisés en 2024

À la rentrée scolaire 2024, 1 074 enfants de moins de 3 ans étaient préscolarisés, soit environ 3 % des effectifs inscrits en maternelle. Par rapport à 2023, ce mode d'accueil enregistre une baisse de -1,6 % (cf. graphique 5). La diminution des effectifs en maternelle, amorcée depuis la rentrée 2008, se poursuit ainsi en 2024 (cf. encadré 2).

En partenariat avec les communes et la Caisse d'allocations familiales, l'académie de La Réunion poursuit une politique ambitieuse de scolarisation des enfants de deux ans dans les quartiers prioritaires. Ces enfants sont accueillis dans des classes ou dispositifs passerelles, qui associent accompagnement éducatif et soutien à la fonction parentale, à travers la participation active des parents à des projets pédagogiques et des ateliers de parentalité.

En 2024, 26 classes passerelles étaient financées par la Caf, en partenariat avec l'Éducation nationale et les communes : 7 dans le Nord (+1), 4 dans l'Est, 9 dans le Sud et 6 dans l'Ouest.



Graphique 5. Evolution des places d'accueil selon le mode de garde

Encadré 2

En 2024, 113 135 élèves ont fait leur rentrée dans les écoles publiques et privées sous contrat de la région académique La Réunion. La baisse des effectifs, amorcée depuis 2008, se poursuit au même rythme que l'année précédente (-440 élèves par rapport à 2023 soit -0,4 %).

Le nombre d'enfants scolarisés dès l'âge de 2 ans dans l'enseignement public est un peu inférieur au niveau de 2023.

Pour autant le taux de scolarisation des enfants de 2 ans dans le public se stabilise à 8,1%, dans un contexte de baisse des naissances en 2021. Parmi les enfants qui sont scolarisés dès l'âge de 2 ans, sept sur dix sont dans une école classée en éducation prioritaire (dont 47% en REP+). Le taux global de scolarisation des moins de 3 ans, intégrant les 73 enfants scolarisés dans le privé, est de 8,7% (identique à 2023).

Source : « Les effectifs d'élèves dans l'enseignement du premier degré : constat de rentrée 2024-2025 », Note d'information DSM4 Statistiques et indicateurs de pilotage, rectorat de La Réunion, n°262, Février 2025.

► Pour un savoir plus

- Cally, J.R., « L'accueil du jeune enfant au 31 décembre 2023 », *Analyses et Etudes de la Caf de La Réunion*, n°37, Août 2024.
- Cally, J.R., « Les prestations versées par la Caisse d'allocations familiales de La Réunion en 2024 », *Analyses et Etudes de la Caf de La Réunion*, n°40, mai 2025
- « L'école change la vie », *Région académique de La Réunion*, année scolaire 2024-2025, 66 pages.
- « Les effectifs d'élèves dans l'enseignement du premier degré : constat de rentrée 2024-2025 », *Note d'information DSM4 Statistiques et indicateurs de pilotage*, rectorat de La Réunion, n°262, Février 2025.